

A l'attention des établissements fondateurs de
l'Université de Toulouse

Toulouse, le 1^{er} mars 2024

Nos réf : MT/CB/2023-000653

Objet : lettre de caractérisation tenant lieu de lettre d'orientation budgétaire 2024

« Les établissements fondateurs de l'Université de Toulouse, en apportant chacun les éléments d'identité et d'excellence qui le caractérisent, souhaitent franchir une nouvelle étape dans la volonté commune de devenir une grande université de recherche, pleinement identifiée et reconnue en Europe et dans le monde, qui permettra à ses structures de recherche, facultés, écoles et instituts de développer les missions de l'Université de Toulouse sous l'égide d'une identité académique commune, visible au niveau international ». Pour atteindre cet objectif posé dans le préambule de ses statuts, l'Université de Toulouse s'est vue dotée de nouvelles compétences, dont l'élaboration d'une lettre d'orientation budgétaire annuelle présentée à l'article 8 : « L'UT veille à la cohérence du budget des établissements avec la stratégie globale, à travers un avis de son conseil d'administration porté a posteriori sur la conformité des documents, actes et délibérations budgétaires de chaque établissement fondateur, et des établissements membres ayant accepté cette compétence de l'UT, avec l'orientation proposée ».

Cette première lettre a été préparée à la suite d'une réunion de travail associant le VP Moyens et trajectoire institutionnelle de l'UT, les VP CA ou assimilés des fondateurs, les DGS et SG de l'UT et des fondateurs, puis revue en Directoire le 20 octobre 2023 et le 16 février 2024.

Au vu du calendrier et des travaux en cours sur le projet UT et sur la trajectoire institutionnelle, cette première année d'exercice privilégie l'interconnaissance plutôt que l'orientation politique en cours de précision. Cette lettre pourra ainsi faire l'objet de compléments qui trouveront leur traduction dans les budgets rectificatifs des établissements. A compter de 2024, pour le budget 2025, la lettre sera construite conformément au processus décrit en annexe 1.

1. Eléments consolidés donnant une vision du site en termes de ressources dédiées à la recherche et à la formation

Un des objectifs de cette première lettre d'orientation est de favoriser l'interconnaissance entre les fondateurs et de donner une vision consolidée du site (points 1.1 et 1.2 ci-dessous). Pour cette première année, les établissements sont invités à renseigner les annexes en fonction de leurs référentiels. A compter de 2024, un groupe de travail sera constitué en vue de mieux appréhender les référentiels des établissements et d'établir un référentiel commun permettant de définir une méthode pour produire et suivre l'évolution des données de caractérisation du site.

.../...

1.1. Caractérisation du site

Afin de donner une vision consolidée du poids financier de l'UT dans son ensemble et de ses fondateurs, chaque établissement renseigne le tableau en annexe 2 en catégorisant selon son référentiel habituel. Les établissements s'appuieront sur les données du compte financier 2023 et du budget initial 2024. Les tableaux seront renvoyés à l'Université de Toulouse avant la fin du mois de mars et seront accompagnés d'une note d'une page présentant les orientations et grandes lignes du budget de l'établissement.

1.2. Part des budgets alloués à la politique de site

Les établissements fondateurs portent en autonomie leur politique budgétaire. Ces politiques traduisent des orientations propres à leur structure, répondant à des objectifs internes et des orientations qui servent et se nourrissent d'une dynamique de l'UT, sur l'ensemble des champs où les stratégies sont alignées. De manière à mettre en visibilité la part des budgets répondant à la dynamique de site et de suivre son évolution, il est proposé un cadre de référence qui sera repris en 2024 pour le budget 2025 et les années suivantes.

Le tableau en annexe 3 sera renseigné sur la base des données budgétaires en crédits de paiement / CP (hors investissement) pour l'année 2023 et le budget initial 2024 en suivant ces consignes. L'Université de Toulouse renseignera le tableau avec les éléments dont elle dispose.

- On entend par « valorisé » les budgets valorisés lors des dépôts de projets de site portés par l'UT ou un établissement fondateur
- On entend par « cumulé » la part du budget que l'établissement considère allouer à la politique de site. Par exemple, quelle est la part des formations s'inscrivant dans la politique de site (piliers Tiris, IA...). Ces valeurs seront évaluées par chaque établissement.
- On entend par « mutualisé » les budgets correspondant à des actions réalisées en commun entre les établissements de l'UT (notamment Ateliers interuniversitaires, Unités mixtes de service, Masters internationaux, formation commune). Sur les actions mutualisées, l'établissement porteur de l'action n'inscrit que la part concernant et les utilisateurs renseignent la part versée au porteur. Par exemple, sur le Service inter-établissement de gestion et d'exploitation (SGE), l'UT ne fera apparaître que la part versée au SGE et correspondant à ses consommations et services.
- La somme de ces 3 lignes ne correspond pas à une rubrique du tableau précédent, une action pouvant être comptée plus d'une fois.

2. Priorités communes

En raison du travail en cours sur la trajectoire institutionnelle qui questionnera les positionnements des établissements fondateurs et de l'UT, la première lettre d'orientation budgétaire de l'Université de Toulouse n'est pas en mesure de fixer de nouvelles priorités politiques communes pour l'année 2024. Elle vise donc à créer le cadre formel pour se mettre en capacité de poser ces priorités communes en 2024 pour l'année 2025.

2.1 Candidatures aux nouveaux projets prévues pour 2024 et projets dont le déploiement se poursuit ou démarre en 2024

Le planning en annexe 4 indique le calendrier des candidatures et des projets 2024. Il est précisé pour chaque projet les modalités de déploiement et l'impact financier associé (principe d'AAP,

2.2 Tiris

Le projet TIRIS fonctionne par appels à projets (AAP) sur ces 4 programmes : <https://www.univ-toulouse.fr/actualites/presentation-synthetique-du-projet-tiris>

Début 2024, les projets lauréats du Junior Fellowship Program et du Scaling up Program, soit 20 projets vont démarrer. Chaque projet aura un ou plusieurs gestionnaires conformément aux conventions de partenariat en vigueur et notamment la convention cadre CNRS.

Les établissements gestionnaires sont en cours de validation auprès des partenaires du projet. Il est acté que les frais de fonctionnement (missions, petits équipements...) seront gérés au plus près des lauréats. Un travail technique est en cours pour rendre compatible la demande des établissements qui souhaitent recruter les ressources humaines prévues sur le projet et la condition posée par la Région de ne cofinancer que les recrutements réalisés par l'UT.

L'organisation du déploiement des Minors program dont les lauréats ont été validés le 2 février 2024 fait l'objet d'un travail dans le cadre d'un GT dédié avec les établissements.

2.3 Ressources mises en commun pour le maintien ou la création de services, projets, mutualisations

En plus des services déjà mis en communs (service des retraites, SIMPPS, SIE SGE, SICD...), l'année 2024 sera marquée par le démarrage des nouveaux services du DROcc. Après les premières contributions 2023 des établissements (novembre 2023 dès signature de la convention de coopération Drocc), les services seront facturés :

- En 23 pour le service hébergement (trimestres 1 à 3).
- Début 2024, après validation des prix en CA de décembre pour les autres services (Cloud-HH, Crocc, Data).

Les services de l'UNR 2023 seront facturés début 2024 après signature de la nouvelle convention UNR.

D'autres ressources pourront être mises en commun pendant l'année qui traduiront l'objectif de création d'une GUR.

3 Principe de calcul des cotisations

Sauf évolution du projet de construction de l'UT ou adoption en cours d'année d'une politique distincte résultant du dialogue sur les modalités de gestion des projets portés par l'UT, le principe de calcul des cotisations est inchangé pour 2024 : il repose sur une part fixe fonction du statut (fondateur, membre, partenaire) et une part variable fonction du nombre d'étudiants (hors doctorants) et d'enseignants chercheurs ou chercheurs.

4 Contribution des établissements aux actions pilotées par le parlement étudiant .

A titre expérimental sur 2024, un budget total de 80k€ sera mobilisable pour financer les projets inter-établissements soutenus par le parlement étudiant de l'UT. Ce montant sera mobilisé par les établissements fondateurs et les établissements membres qui ont choisi de soutenir le parlement étudiant ; il représente environ 1,5% de la CVEC perçue par ces établissements.

Le montant de 80k€ constituera un plafond pour cet exercice, et les sommes seront versées à l'UT une fois les projets soutenus par le parlement identifiés. Pour cette première année et à titre provisoire, la part versée sera calculée en tenant compte du périmètre des bénéficiaires des projets financés. L'objectif est de simplifier ce mécanisme au plus tôt et de confirmer l'habilitation juridique de l'UT à manier les fonds CVEC issus des établissements.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

5 Méthodes et outils

- Comme indiqué au point 1, il est également prévu d'engager une réflexion commune sur l'élaboration d'un référentiel commun aux fondateurs. L'objectif est double :
- échanger sur les référentiels des établissements pour mieux appréhender les différences, et se doter de méthodes communes lorsqu'il s'agit de donner une vision consolidée comparative ;
- préparer les éléments nécessaires à la lettre 2025 qui sera travaillée en Vice-présidence Ressources et Transformation institutionnelle

Il est attendu que le groupe de travail produise un référentiel commun intégrant une dimension pluriannuelle qui permette d'échanger sur les projections budgétaires d'une manière comparable et de développer une capacité de projection par destination. L'objectif est qu'à terme la lettre permette de saisir les orientations générales et principes d'actions de la politique de site pour alimenter les dialogues budgétaires des établissements et faciliter leur programmation budgétaire.

Ce travail démarrera début 2024 après la clôture de l'exercice 2023, et pourra être complété par un échange sur les outils de pilotage (de type systèmes d'information décisionnels) utilisés dans les établissements.

Le Président de l'Université de Toulouse



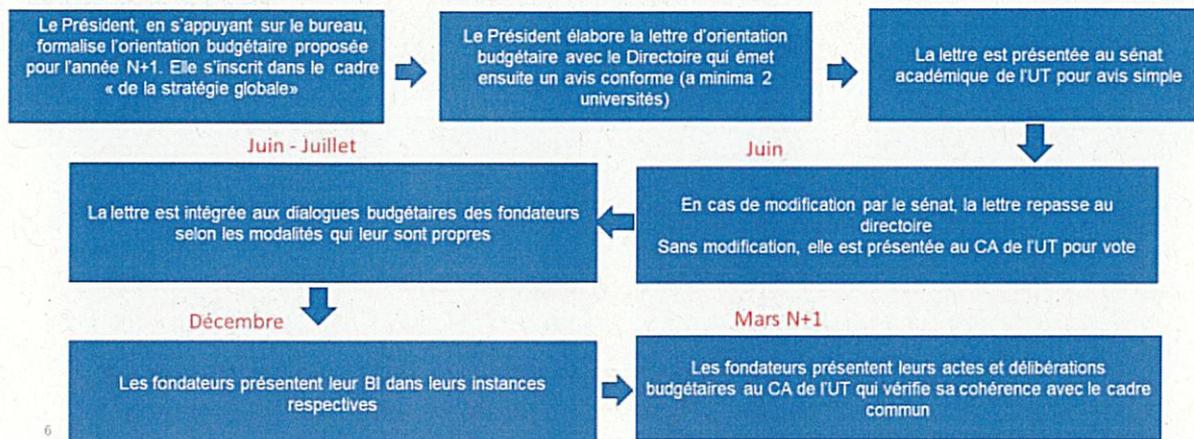
Michael Toplis

Annexe 1

Réunion préparatoire du 8 septembre 2023

Processus pour l'élaboration de la lettre d'orientation budgétaire annuelle à partir de 2024 (propositions DGS Fondateurs)

Début avril de l'année N



6



Annexe 2 : Caractérisation du site : vision consolidée

	UTC	UT2	UT3	INSA	INP	ISAE	INUC	UT	Total
Formation									
Recherche									
Internat.									
Pilotage									
Total									

- L'objectif est de donner une vision consolidée du poids financier des fondateurs
 - chaque établissement renseigne le tableau à partir des données de son compte financier 2023 et BI 2024
 - chaque établissement catégorise selon son référentiel habituel
 - un travail sur un référentiel commun sera réalisé pour les lettres suivantes



Annexe 2 : Caractérisation du site par

Etablissement	Compte financier 2023	BI 2024
Formation		
Recherche		
Internat.		
Pilotage		
Total		

- L'objectif est d'améliorer la compréhension des éléments budgétaires des établissements des fondateurs
 - chaque établissement renseigne le tableau à partir de ses données
 - chaque établissement catégorise selon son référentiel habituel
 - chaque établissement présente succinctement sa méthode de travail

Il est à noter que quand un établissement appartient à un réseau national constitué en groupe (l'INSA par exemple), une partie des activités opérées par cet établissement pour le compte des autres établissements dudit groupe est agrégée dans les données de l'établissement mentionné dans le tableau. Ces données peuvent inclure des données relatives à une action portée pour le groupe national. Et certaines activités portées par un autre établissement du groupe dont bénéficie l'établissement fondateur de l'UT peuvent ne pas apparaître.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Université
de Toulouse

Annexe 3 : Principaux éléments budgétaires afférents à la politique de site : vision consolidée

	UTC	UT2	UT3	INSA	INP	ISAE	INUC	UT	Total
Formation : valorisé*									
Formation : cumulé**									
Formation : actions mutualisées***									
Recherche : valorisé*									
Recherche : cumulé**									
Recherche : actions mutualisées									

* Montant valorisé dans les projets UT (AMI CMA, Tiris, PUI, ANITI...)

** Part allouée aux piliers Tiris, telle qu'évaluée par l'établissement

*** dont CVEC finançant les appels à projets portés par parlement étudiant

Université de Toulouse

41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6

Tél. 05 61 14 80 10 - contact@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr



Annexe 3 : Principaux éléments établissement (établissement 1...)

Etablissement	Compte financier 2023	BI 2024
Formation : valorisé*		
Formation : cumulé**		
Formation : actions mutualisées***		
Recherche : valorisé*		
Recherche : cumulé**		
Recherche : actions mutualisées		

- * Montant valorisé dans les projets UT (AMI CMA, Tiris, PUI, ANITI...)
- ** Part allouée aux piliers Tiris, telle qu'évaluée par l'établissement
- *** dont CVEC finançant les appels à projets portés par parlement étudiant L'objectif est d'améliorer la compréhension des éléments budgétaires des étaissements des fondateurs
- chaque établissement renseigne le tableau à partir de ses données
- chaque établissement catégorise selon son référentiel habituel
- chaque établissement présente succinctement sa méthode de travail

Annexe 4 : Candidatures aux nouveaux projets prévues pour 2024 et projets dont le déploiement se poursuit ou démarre en 2024

Date d'actualisation : septembre 2023

Projet	Montage		Déploiement du projet												Modalité				
	phase 1			AE/CP															
	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	
AMI Compétences et Métiers d'Avenir	légende : Calendrier prévisionnel périmètre : projets impliquant des établissements du site et coordonnés par l' Université de Toulouse Fast track Intelligence Artificielle : EFELIA-ANITI date de début des travaux 01/09/2022 Hydrogène décarboné : GENHYO date de début des travaux 04/11/2022 Enseignement et Numérique : ACME Cybersécurité : OSMOSE Nouvel espace : COMETES Avion Bas Carbone Economie circulaire Electronique																		
	Essai image hybride formation Date de début des travaux : 01/09/2023 Essai image THE Campus																		
	PIA3 - TIP - DTOES Date de début des travaux : 15/11/2019 ACORDA																		
	Démonstrateurs Ag Robotics Land Chef de file : SICOVAL. Les établissements préciseront leur implication dans la phase de																		
	Calendrier prévisionnel périmètre : projets impliquant des établissements du site. Coordination Université de Toulouse																		
	Calendrier prévisionnel périmètre : projets impliquant des établissements du site. Coordination Université de Toulouse																		
	Calendrier prévisionnel périmètre : projets impliquant des établissements du site. Coordination Université de Toulouse																		
	Calendrier prévisionnel périmètre : projets impliquant des établissements du site. Coordination Université de Toulouse																		
	Calendrier prévisionnel périmètre : projets impliquant des établissements du site. Coordination Université de Toulouse																		
	Calendrier prévisionnel périmètre : projets impliquant des établissements du site. Coordination Université de Toulouse																		



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Projet	Légende :	Montage projet			Déploiement du projet (Impact budgétaire AE/CP)												Solde et justification	Résumé									
		T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2			T3	T4	T1						
Défis-Clefs Région Occitanie	Calendrier prévisionnel prémière : projets impliquant des établissements du site avec impact financier. Coordination Université de Toulouse	3	4	4	4	5	5	5	6	6	6	6	7	7	7	8	8	8	9	9	9	9	0	0	0	1	reversement selon résultats d'appels à projets
	RHYO : Pôle de recherche et d'innovation en hydrogène décarboné Date de début : 1er janvier 2021																										reversement selon résultats d'appels à projets
	Circularadés Economie Circulaire Date de début : 1er janvier 2022																										reversement selon résultats d'appels à projets
	Sciences du Passé Date de début : 1er janvier 2022																										reversement selon résultats d'appels à projets
	Robotique centré sur l'Humain Date de début : 1er janvier 2022																										reversement selon résultats d'appels à projets
	Octave : Transitions des systèmes Agricoles et Alimentaires Vers l'agroEcologie Date de début : 1er janvier 2022																										reversement selon résultats d'appels à projets
	MIDUC : MODINITIÉS INTELLIGENTES ET DURABLES en Occitanie OIT : Observation de la Terre et Territoires en Transition Date de début : 1er septembre 2022																										reversement selon résultats d'appels à projets
	Fonds ANR, Région, Feder (Justifications intermédiaires à prévoir environ tous les 3 ans) Date de début : 1er janvier 2023																										reversement selon résultats d'appels à projets
	UT Innovation Date de début : 1er janvier 2024																										reversement selon fiches financières
	ANR Connect 2 Date de début : 1er janvier 2024																										reversement selon budget
Label SAPS Agora Date de début potentiel : printemps 2024																										reversement selon fiches financières	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

U Université
de Toulouse

Projets coordonnés par le Département de Relations Européennes et Internationales	Cofund	Doctorat Date de début potentiel : rentrée universitaire 2024	reversement selon fiches financières
		Post-Doctorat Date de début potentiel : rentrée universitaire 2024	
Projets coordonnés par le Département de Relations Européennes et Internationales	ASDESR	Programme d'accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche Projet STAR Démarriage 1er septembre 2023 (10 ans)	1 à 3% par projets lauréats et lettres d'engagements signés par les établissements garantissant une participation mini reversements aux établissements sans justification financière mais montants garantis sous réserve de mise en œuvre des work packages et de dépôt des livrables. Préfinancement de 40% lors de la signature du Grant
	Universités européennes	Universch 2.0 - Fonds Erasmus CE Démarriage 1er novembre 2023 (4ans) Complément ANR - en attente des modalités - démarriage Janvier 2024 ?	
ANITI France 2030 IA Cluster		Dossier IA Cluster pour le renouvellement d'ANITI pour 7 ans. Démarriage prévu au 01 Janvier 2024 - fin au 31 décembre 2030. Budget demandé : 104,7M€ - 47,3% pour la recherche - 26% pour la formation - 17% pour l'innovation - 9,7% pour le pilotage et les besoins numériques	reversement selon résultats d'appels à projets et selon fiches financières pour les chaires et les contrats enseignement-recherche